



COMMUNE de MAREST-SUR-MATZ
SEANCE DU 1er AVRIL 2026

Séance ordinaire du premier avril de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures
zéro minute.

Le Conseil Municipal de la Commune de Marest-sur-Matz, dûment convoqué par
M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire en session ordinaire.

Date de la convocation :

23/03/2026

Date d'affichage : 23/03/2026

Nombre de membres

- effectif légal 11

- en exercice 11

- présents : 9

- pouvoirs : 2

- suffrages exprimés : 11

Présents: MMs AUMONT Christelle, BONICHOT Alain, DEMEESTER Christophe,
GOY Gaël, LEGAY Sophie, SCHOUTEETEN Nicolas, SEGRÉ Marc, VERNEY
Florian, YVER Alain

Absent excusé :

Mme LECLERE Aurélie qui donne pouvoir à M. VERNEY Florian

Mme HAVARD Corinne qui donne pouvoir à M. BONICHOT Alain

Secrétaire de séance : Christelle AUMONT

Délibération 03.2026.09

**Objet : Désignation des délégués au SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT DE CHEVINCOURT
/MACHEMONT /MELICOCQ /MAREST-SUR-MATZ**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'adhésion de la commune de Marest-sur-Matz au **SIVOM EAU-ASSAINISSEMENT DE
CHEVINCOURT /MACHEMONT /MELICOCQ /MAREST-SUR-MATZ;**

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein de ce syndicat ;

Considérant que la commune dispose de 3 délégué(s) titulaire(s) et de 3 délégué(s) suppléant(s) ;

Considérant, les candidats :

Marc SEGRE (T)

Alain BONICHOT (S)

Christophe DEMEESTER (T)

Florian VERNEY (T)

Nicolas SCHOUTEETEN (S)

Gaël GOY (S)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** en qualité de délégué(s) titulaire(s) :
 - **Marc SEGRE**, conseiller municipal
 - **Christophe DEMEESTER**, conseiller municipal
 - **Florian VERNEY**, maire
- **DÉSIGNE** en qualité de délégué(s) suppléant(s) :
 - **Alain BONICHOT**, conseiller municipal,
 - **Nicolas SCHOUTEETEN**, conseiller municipal,
 - **Gaël GOY**, conseiller municipal
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération. La présente délibération sera affichée conformément aux dispositions en vigueur.

La présente délibération sera affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est adoptée à l'**unanimité**, des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme, à Marest-sur-Matz, le 02 avril 2026

Maire – M. Florian VERNEY



Secrétaire de Séance – Mme Christelle AUMONT

SOUS-PREFECTURE

08 AVR. 2026

DE COMPIEGNE